

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 27 novembre 2017

Le lundi 27 novembre 2017 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 20 novembre 2017, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, DIOGO Jean, ARPAGIAN Philippe, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier, et Mme SALOMON Josiane.

Absent excusé : PANAR Michel

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Validation du projet de révision de la carte communale avant enquête publique :

Pour rappel, ce projet a pour but d'intégrer dans la carte communale la zone d'activité de l'ancien stade. Le projet a été présenté en tenant compte des différentes réclamations des habitants. Le processus d'adoption est en 3 phases : validation du projet en conseil municipal, nomination d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif chargé d'assurer l'enquête, puis approbation de la révision de la carte communale.

Le projet de révision est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2-Travaux de bâtiments communaux :

Suite à la consultation des artisans locaux pour les travaux de la « Grange aux chouettes » et des sanitaires publics, les artisans retenus sont les suivants :

a) Programme de rénovation de l'annexe de la maison des associations dite la « Grange aux chouettes » :

- L'entreprise CMS pour la menuiserie et isolation placo : 22 287 € ;
- L'entreprise COLIN pour l'enduit sous couche : 4 791 € ;
- L'entreprise SOL 16 pour le dallage : 8 668 € ;
- L'entreprise J.L. Bonnin pour l'électricité et le chauffage : 16 689 € ;

b) Programme d'aménagement de sanitaires publics :

- L'entreprise CMS pour la menuiserie et isolation placo : 11 647 € ;
- L'entreprise COLIN pour la rompure du mur : 2 616 € ;
- L'entreprise J.L. Bonnin pour l'électricité : 1 894 € ;
- L'entreprise Charles Laffond pour les sanitaires : 4 245 € ;

c) Programme de l'accessibilité dans les bâtiments communaux :

Les travaux d'accessibilité de l'agence postale et de la mairie ainsi que certains travaux annexes seront confiés à l'entreprise Laurent CREMOUX.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces trois programmes de travaux et mandate M. le Maire pour solliciter l'aide du FST (Fonds de Solidarité Territorial) pour le programme d'aménagement des sanitaires publics.

3-Recensement de la population, modalité de recrutement de l'agent recenseur :

Le recensement national se fera du 18 janvier au 17 février 2018. Pour cela, l'Etat fait une dotation de 855 € à la commune. Nous devons charger M. le Maire de recruter un agent recenseur qui travaillera avec Séverine Queron nommée agent coordonnateur. Pour cette mission le conseil municipal propose une rémunération de 1 000 € brut. Qualités requises pour le poste : disponibilité, mobilité, discrétion et connaissances en informatique. Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement, une annonce sera faite dans le prochain « Courcôme Actus ».

4-Immeuble Chamberlain (ancienne salle des fêtes) :

Suite aux différents courriers restés sans réponse, M. le Maire propose de prendre un arrêté de péril. En effet l'immeuble devient de plus en plus dangereux pour les riverains et les passants sur la voie publique, il est urgent d'agir. Le conseil municipal émet un avis favorable.

5-Dons et décision modificative pour réajustement budgétaire :

Le conseil municipal autorise l'encaissement de chèques de particuliers pour un montant total de 663 €, perçus suite à la mise à disposition de terrains communaux, et d'émettre les titres de recettes sous forme de dons au C/7713.

De plus l'assurance GROUPAMA a remboursé une partie des sommes engagées lors des sinistres sur le tracteur (bris de glace) et sur le local paléo (porte fracturée). Il convient de les inscrire au budget par le biais d'une décision modificative. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux entrées financières qu'il faudra affecter en section de fonctionnement en entretien de matériel et de bâtiments.

6-Questions diverses :

- Modification des statuts de la communauté de communes Val de Charente portant sur le retrait de la compétence optionnelle : « création, aménagement et entretien de la voirie ». Le conseil municipal valide à l'unanimité.
- Produits irrécouvrables : la trésorerie de Ruffec nous demande de passer certaines petites dettes en non-valeur, celles-ci ne pouvant être recouvrées (location salle des fêtes et repas de cantine avant 2014). Le conseil municipal valide à l'unanimité.
- Demande de subvention faite par le collège du Sacré Cœur de Ruffec : conformément à nos précédentes décisions en la matière, rejet à l'unanimité par le conseil municipal.
- Mme Clermont Noëlle souhaite acquérir le petit chemin (impasse desservant sa seule propriété) au hameau des Martres. La vente peut être envisagée. Le montant de cette vente est fixé à 100 €, avec à charge pour Mme Clermont les frais de publication, d'enquête publique, de bornage et les frais d'acte.
- Pour information, on constate une forte hausse des régularisations de concessions au cimetière aussi bien par les habitants de Tuzie que par ceux de Courcôme.
- Il a été constaté des décharges sauvages sur la commune, à surveiller.
- M. Jean-Michel Meunier propose de prévoir la plantation de haies en bordure de chemins, en partenariat avec Prom'Haie. A étudier.
- Don des Amis de l'église pour participer aux travaux de l'église Notre-Dame de Courcôme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h30.